

Peine capitale

Dans l'intérêt de la société toute entière, dans l'intérêt d'une société où les gens puissent se sentir libres de déambuler dans les rues, il faut que nous poursuivions nos efforts pour faciliter la réinsertion sociale des détenus de nos prisons. En fait, nous devons accroître nos efforts dans cette direction. La réinsertion sociale ne doit pas être simplement une considération secondaire par rapport à notre peur de certains criminels. Dans le cas de criminels qui présentent des tendances manifestement dangereuses, il faut donner la priorité à la protection. Mais il ne faut pas dire que dans tous les cas, la réinsertion sociale est une priorité secondaire. Je pense qu'elle devrait au contraire être au premier plan de nos démarches en criminologie. S'il est manifeste qu'un individu est dangereux, à ce moment-là, il faut renforcer la protection.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, je tiens à dire combien j'apprécie certaines des remarques du député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), notamment quand il a parlé aux autres députés de l'utilisation abusive qui pouvait être faite des écritures. Il a judicieusement cité des passages qui ne doivent pas plaire à tout le monde à la Chambre, qu'il s'agisse de partisans ou d'opposants de la peine capitale. J'espère que ce message ira aussi au coeur de ceux qui s'opposent à la peine capitale, de ceux qui ont leur citation favorite, notamment: «Père, pardonnez-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font», une citation particulièrement en vogue. Peut-être comprendront-ils toute la sagesse de ces remarques et se rendront-ils compte que ce n'est pas en citant tel ou tel verset ou tel ou tel passage, mais en considérant la vision globale qu'il faut comprendre les écritures.

J'ai aussi été impressionné à cet égard par la façon dont le député a développé toute la question de la dissuasion et de la difficulté qu'éprouve la société à empêcher le meurtre, quelle que soit la peine invoquée. Le point sur lequel il faut bien insister, c'est effectivement que les sociétés qui ont eu recours à la peine capitale n'ont pas supprimé le meurtre. C'est vrai. Les sociétés qui n'appliquaient pas la peine capitale n'ont pas non plus éliminé le meurtre. Les sociétés riches n'y sont pas plus parvenues. En fait, les sociétés à gouvernement socialiste n'ont pas elles non plus éliminé le meurtre. Peut-être aucun Parlement ni gouvernement n'est-il en mesure de trouver une dissuasion permettant d'éliminer le meurtre. Nous devons donc, à mon avis, nous concentrer sur le noeud de la question, qui est de savoir si la peine capitale est juste ou injuste.

M. Manly: Monsieur le Président, je conviens avec le député qu'il faut se référer d'une manière globale aux écritures, et non pas en extraire de-ci, de-là une citation pour appuyer sa thèse. Il faut voir la ligne de force d'ensemble des écritures, et se référer à la vision biblique de la justice. Je pense que cette vision nous oriente vers la création d'une société non violente. Par conséquent, l'idée de justice que nous nous attachons à réaliser est une idée de justice au service de la non-violence.

Quand on examine des données statistiques s'échelonnant sur une brève période et qu'on constate un accroissement des meurtres dans un État ou un pays où la peine capitale est imposée, cela pourrait donner lieu à un débat. On pourrait prétendre qu'aux endroits où la peine capitale a été abolie, le

nombre de meurtres a diminué ou vice-versa. En définitive, je pense que les députés d'en face conviendront avec moi que la violence engendre la violence. Ceux qui s'arment d'une épée périront par l'épée. Je ne cite pas cela à titre de preuve, mais je veux plutôt illustrer une vérité générale, à savoir que la violence engendre la violence.

Comment pouvons-nous créer une société non violente? Comment pouvons-nous créer une société paisible quand nous estimons avoir le droit de tuer certaines personnes qui ont enfreint les normes de la société? Je pense que si nous considérons la justice non pas comme une évaluation impartiale des délits mais plutôt comme le principe d'un élan dynamique orienté vers l'établissement de la société que nous voulons tous, alors dans l'optique de cette justice, nous trouverons la peine capitale injuste.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et observations est maintenant terminée. La présidence cède maintenant la parole au député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) qui poursuivra le débat.

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'étais un de ceux qui s'est engagé dans la dernière campagne électorale déchiré entre le désir de protéger les victimes innocentes des crimes et mes inquiétudes très sincères sur l'incidence des exécutions sur le coeur, l'âme et l'esprit de notre nation. Durant la dernière campagne électorale, j'ai déclaré ne pas être en faveur du rétablissement général de la peine capitale, mais j'ai dit que je voulais savoir si la peine capitale pourrait prévenir le meurtre d'agents de police et de gardiens de prison. A mon avis, ces hommes et ces femmes qui courent des risques particulièrement élevés pour nous protéger contre les actes de violence et les criminels endurcis méritent toute la protection et l'aide que nous pouvons leur accorder ainsi qu'à la famille qu'ils peuvent laisser dans le deuil s'il meurent dans l'exercice de leurs fonctions. Si nous pouvions prouver que la peine capitale prévient le meurtre d'agents de police et de gardiens de prison, je me suis engagé à appuyer le rétablissement de la peine capitale dans ces circonstances restreintes.

Depuis, j'ai consacré de longues heures, jour et nuit, à réfléchir à la question, à m'interroger sur mes sentiments, à fouiller ma conscience, à tenter de saisir la nature du problème, à le ressasser à l'aide d'articles de journaux sur les résultats de sondages d'opinion, le nombre croissant d'homicides et la baisse du nombre de meurtres. J'ai analysé les divergences de vue sur la dissuasion, vu des reportages sur les condamnés à mort qui sont exécutés aux États-Unis et lu des comptes rendus horribles et révoltants sur les innocents qui sont assassinés au Canada.

Il y a quelque temps, j'ai décidé que mes électeurs, mes collègues à la Chambre et ma propre conscience méritaient mieux qu'une lecture superficielle des journaux, que la consultation des sondages et qu'une réaction à des campagnes d'envois de lettres. J'ai donc résolu de m'attaquer directement aux nombreuses études approfondies faites par des criminologues, des sociologues et des économistes qui ont examiné le rapport entre meurtre et peine capitale.